

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

-----  
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Du lundi 11 mai 2026

Date de publication : 20/05/26



L'an deux mil vingt-six le onze mai à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 4 mai 2026, se sont assemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Stéphane BAUDRY, Président, Laurent DUPUIS, Gaël JOSEPH, Nathalie PETRAULT, Céline RIVOLET, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Morgane SEMERDJIAN, Sylvie VIVIER, Mathieu BRONDEAU, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Nicolas FIQUET, Marie NAUDIN, Pierre-Michel PIED, Hélène SAINT-LARY

Excusés et Pouvoirs : Frédéric BOURGET, Christine HEINTZ, Nathalie LIEVENS, Jean-Luc BARBIER, Catherine PELAUD, Catherine PICHOT

Secrétaire de séance : Morgane SEMERDJIAN



**Délibération N° 19-05-2026**

**CIAS HAUT VAL DE SEVRE - MODIFICATION DU REGLEMENT D'ASTREINTE POUR ASSURER LA CONTINUITE DE SERVICE DES ACTIVITES DU CIAS HAUT VAL DE SEVRE**

Vu la délibération du 4 décembre 2023 concernant la nécessité d'une astreinte pour le SAAD et pour la gestion de l'hébergement d'urgence « personnes victimes de violences » ;

Vu la délibération n°18-12-2025 approuvant le protocole d'astreinte pour assurer la continuité de service des activités du CIAS Haut Val de Sèvre intégrant la Résidence Autonomie ;

Vu l'avis du CST du 18 novembre 2025 ;

Conformément au décret n° 2015-415 du 14/04/2015 et à l'arrêté du 14/04/2015 ;

Monsieur le Président expose,

Le règlement d'astreinte approuvé par délibération n° 18-12-2025 comporte, dans l'article relatif au « grade des agents d'astreinte », la mention du poste de « Directrice adjointe ».

Afin de tenir compte de l'évolution de l'organisation des services et de l'intitulé des fonctions exercées, il convient de remplacer cette dénomination par celle de « Directrice ».

Cette modification est uniquement sémantique et n'entraîne aucun changement des modalités d'organisation ou de fonctionnement des astreintes.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de modifier l'article « grade des agents d'astreinte » du règlement d'astreinte en remplaçant la mention « Directrice adjointe » par « Directrice ».

**Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE**

- **APPROUVE** la modification de l'article « grade des agents d'astreinte » du règlement d'astreinte ;
- **DIT** que les autres dispositions du règlement demeurent inchangées ;
- **AUTORISE** le Président ou la Vice-Présidente à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,  
Stéphane BAUDRY



Le secrétaire de séance,  
Morgane SEMERDJIAN

